



résiliation d'un mandat simple

Par **visiteuse**, le **03/03/2020** à **17:18**

Bonjour,

J'ai envoyé une LRAR à un agent immobilier pour lui signifier que je résiliais notre mandat de vente, (mandat simple dont le délai d'irrévocabilité est largement dépassé) mais il s'obstine à ne pas enlever l'annonce de mon bien de son site. Que puis-je faire ?

Merci à vous

Par **Visiteur**, le **03/03/2020** à **18:23**

Bonjour

Généralement, un mandat simple vous autorise à confier la vente de votre bien à une ou plusieurs agences tout en vous réservant le droit de trouver un acheteur par vos propres moyens, donc vous ne devriez pas vous inquiéter.

Néanmoins, que dit votre mandat?... Car à l'échéance de celui-ci, il est renouvelé par "reconduction tacite". La période de renouvellement doit être mentionnée dans le contrat signé . Peut-être que votre agent est encore dans un délai de validité.